

Cette motion a été arbitrairement déclarée « irrecevable » par la direction du Réseau Sortir du nucléaire. Elle n'a donc pas été présentée à l'Assemblée générale, qui n'a donc pas pu l'adopter. Pendant ce temps, Fukushima...

\*\*\*\*\*

Titre de la motion

## **Pour que le Réseau revendique la sortie du nucléaire en moins de 10 ans / en moins de 5 ans**

### **Arguments et considérants :**

Depuis sa création en 1997, la revendication principale du Réseau était une "décision immédiate de sortie du nucléaire". Cette option a permis de rassembler différentes mouvances antinucléaires en évitant de se diviser sur la question de la durée d'une telle sortie.

Mais il est évident que la catastrophe de Fukushima change tout et qu'il est absolument nécessaire de tenir compte de ce bouleversement et de s'adapter à ce nouveau contexte.

Avant Fukushima, il était difficile de convaincre nos concitoyens de l'imminence du danger et de la nécessité de sortir très vite du nucléaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité des arguments des pronucléaires sont anéantis et personne ne peut plus nier la réalité du risque, en particulier en France.

Il serait insensé que le Réseau ne tienne pas compte de cette nouvelle situation et reste figé sur une revendication défensive qui était stratégiquement défendable avant Fukushima mais qui ne l'est plus aujourd'hui.

### **Phrase de synthèse à soumettre au vote de l'AG:**

Etes vous pour ou contre la décision suivante : "Le Réseau Sortir du nucléaire décide donc de revendiquer désormais la sortie du nucléaire en moins de 10 ans / en moins de 5 ans".

(Si la décision est adoptée, un second vote permettra de choisir entre "en moins de 5 ans" et "en moins de 10 ans").